

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 6 JANVIER 2021

### RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



#### INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

#### **Auroralux SAS**

#### MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION DE L'INITIATEUR

PRIX DE L'OFFRE : 2,15 EUROS PAR ACTION AMPLITUDE SURGICAL

DUREE DE L'OFFRE : QUINZE (15) JOURS DE NÉGOCIATION

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général.



Le présent communiqué de presse a été établi par la société Auroralux SAS (l'« **Initiateur** ») et diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 2° du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 5 janvier 2021, apposé le visa n°21-002 en date du 5 janvier 2021 sur la note d'information établie par l'Initiateur (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant les actions d'Amplitude Surgical (la « **Société** ») (l'« **Offre** ») initiée par Auroralux SAS, une filiale de PAI Partners.

La Note d'Information visée par l'AMF est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la société Amplitude Surgical (<https://amplitude-surgical.com/finance>) et peut également être obtenue sans frais et sur simple demande au siège social de la société Amplitude Surgical (11, cours Offenbach – 26000 Valence).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur complètent la Note d'Information établie par Auroralux SAS et feront l'objet d'un document spécifique déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public selon les modalités propres à assurer une diffusion effective et intégrale, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

**Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restriction dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.

**A propos de PAI Partners**

PAI Partners est une société de capital-investissement européenne leader avec des bureaux à Paris, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Munich, New York et à Stockholm. PAI gère 13,9 milliards d'euros en fonds dédiées à des opérations de LBO. Depuis 1994, la société a réalisé 75 transactions dans 11 pays, ce qui représente plus de 50 milliards d'euros en valeur. PAI se caractérise par une approche industrielle en tant qu'actionnaire majoritaire, associée à une organisation sectorielle. PAI met son soutien financier et stratégique au service des entreprises soutenues afin d'accélérer leur développement et optimiser leur potentiel de création de valeur.